

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21570**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Technicien(ne)-vendeur(euse) produits sports (maîtrise professionnelle) option produits sports de raquettes, option produits sports de glisse, option maintenance cycle, option produits running/course à pied

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle des articles de sport équipements de loisirs (CPNEFP sports - loisirs) - Fédération professionnelle des entreprises du sport et des loisirs (FPS)	Président de la CPNEFP Sports-Loisirs

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3049 - Commerce des articles de sport et d'équipements de loisirs

#### Code(s) NSF :

250w Spécialités pluritechnologiques commercialisation, 312t Négociation et vente

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien-vendeur en produits sport exerce ses fonctions dans le cadre des ateliers (ou espaces techniques) de réglage, entretien, réparation des magasins de sport et dans le cadre de la vente et de la location des matériels sport. Il est chargé, sous l'autorité hiérarchique du responsable Atelier, de la préparation à la vente, du réglage, de la maintenance et de l'entretien des matériels, du bon fonctionnement des espaces techniques (location, vente matériel), du conseil et de la vente à la clientèle. Il peut également participer à l'approvisionnement et à l'organisation des rayons.

Dans un des domaines spécialisés: glisse, cycle, sports de raquettes, les capacités ou compétences attestées sont les suivantes :-

Maîtriser les compétences techniques :

- Effectuer les opérations de préparation à la vente, entretien, diagnostic, réparation, personnalisation des produits dans le respect des techniques et des normes
- Déceler les produits inaptes à la location, dans le respect des normes imposées
- Organiser son poste de travail - Assurer l'entretien courant des équipements utilisés sur le poste de travail
- Connaître les spécifications techniques produits, les règles et normes de sécurité des produits, les conditions d'exercice des pratiques sportives et leur environnement
- Prendre en charge le client, le conseiller, compte tenu des contraintes spécifiques du produit et du pratiquant, réaliser des ventes complémentaires
- Réaliser des actes simples de gestion commerciale : établir un devis, une fiche de location, réaliser un inventaire
- Communiquer et travailler en équipe

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur de la distribution sport et loisirs

Technicien vendeur sport - Technicien d'atelier expert - Conseiller technique sport - Vendeur cordeur

Vendeur réparateur cycle

Skiman - Vendeur skiman

Conseiller technique glisse

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

I1607 : Réparation de cycles, motocycles et motoculteurs de loisirs

D1211 : Vente en articles de sport et loisirs

#### Réglementation d'activités :

Réglementation d'activités : Entretien et réparation des cycles : exigence d'une qualification professionnelle par le Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie (décret n° 98-246 du 2 avril 1998) conférée par le CQP Technicien-vendeur sport option maintenance cycle.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification est organisée autour d'une mise en situation reconstituée en atelier. Elle se déroule en deux parties : - 1- une partie théorique

2-une partie technique en atelier

La partie théorique, sous forme de QCM vérifie les connaissances des candidats sur les spécifications techniques des produits, les connaissances techniques et aptitudes à diagnostiquer et résoudre les problèmes posés en terme de réparation et d'entretien, les capacités à interpréter / utiliser les guides techniques - Les capacités commerciales : articulation entre compétences commerciales et techniques - Les connaissances sur l'environnement des pratiques sportives.

La partie technique, sous forme de mise en situation reconstituée en atelier, vérifie les capacités des candidats sur plusieurs registres :

- Préparation à la vente d'un lot de matériel pour des pratiquants identifiés
- Diagnostic Entretien Réparation de matériels avec des défauts spécifiques
- Vente ou location de matériels (avec option langue étrangère)

Critères d'évaluation : temps requis par la profession et qualité sécurité des opérations.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI/NON			COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury d'évaluation est composé de formateurs et professionnels. Le jury de délivrance du CQP est composé des membres de la CPNEFP
En contrat de professionnalisation	X		Le jury d'évaluation est composé de formateurs et professionnels. Le jury de délivrance du CQP est composé des membres de la CPNEFP
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 1991	X		Le jury d'évaluation est composé de formateurs et professionnels. Le jury de délivrance du CQP est composé des membres de la CPNEFP

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Le CQP a valeur d'équivalence pour l'accès au titre de niveau IV «Vendeur Conseiller Sport», délivré par la CCI DE PAU - CTRE NATIONAL PROFESSIONNEL DES COMMERCE DE SPORTS & LOISIRS (CNPC).	

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2010.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Technicien(ne)-vendeur(euse) produits sports (maîtrise professionnelle) option produits sports de raquettes, option produits sports de glisse, option maintenance cycle, option produits running/course à pied" avec effet au 02 février 2016, jusqu'au 04 octobre 2021.

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification de l'intitulé de la certification professionnelle.

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, code NSF 250w, sous l'intitulé certificat de qualification professionnelle Technicien-vendeur produits sports (maîtrise professionnelle) option produits sports de raquettes, option produits sports de glisse, option maintenance cycle avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2016.

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

<http://www.cnpc.fr>

<http://www.filièresport.com>

**Lieu(x) de certification :**

CPNEFP SPORTS LOISIRS - CENTRE NATIONAL PROFESSIONNEL DES COMMERCE DE SPORTS LOISIRS (CNPC) Zone Induspal  
Avenue Ampère  
64230 Lescar

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

CNPC Pau - CNPC Grenoble - autres antennes CNPC occasionnellement

**Historique de la certification :**

Antérieurement, le CQP correspondait à une maîtrise EVM Sports de Raquettes, Glisse et Cycle (Association Européenne pour la Valorisation des Métiers du Sport).

Titre reconnu dans la convention collective 3049-Commerce des articles de sport et d'équipements de loisirs au coefficient 170.

**Certification précédente :** Technicien-vendeur produits sports (maîtrise professionnelle) option produits sports de raquettes, option produits sports de glisse, option maintenance cycle